



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 DECEMBRE 2023

Sur convocation adressée le 28 novembre 2023, le Conseil municipal s'est réuni, en Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILLES, Maire de Vallabrègues. M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h00 et fait l'appel des membres de l'assemblée :

Présents : Jean-Marie GILLES, Sylvie ROSSIGNOL-PUT, Marc BERTRAND, Eliane LACROIX, Jean-Marie RAYMOND, Florence GIRARD-MARTINEZ, Francis VALAT, Marie-Christine BERNARD, Joëlle MANGIN

Absents excusés : Philippe BERDEAUX, Isabelle CARPENTIER, Jean-Claude PESTOUR, Céline DANIELOU, Christian LOUVET, Julie FORESTIER

Procurations : Isabelle CARPENTIER à Sylvie ROSSIGNOL-PUT, Céline DANIELOU à Florence GIRARD-MARTINEZ

Le quorum étant atteint, le Maire fait procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire élue à l'unanimité en début de séance : Marie-Christine BERNARD

LISTE DES DELIBERATIONS :

N°2023/97 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU SAMEDI 11 NOVEMBRE 2023

N°2023/98 : CULTURE : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION CCBTA 2023

N°2023/99 : FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECouvrABLES

N°2023/100 : PERSONNEL : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PARTENARIAT CNRACL ET INVALIDITE

N°2023/101 : AMI : PRESENTATION ET VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES RELATIF A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DES PARCELLES CADASTREES AA208 & AA84

N°2023/102 : FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°3

N°2023/97 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 NOVEMBRE 2023

Il s'agit d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est déroulée le 11 novembre 2023.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2023.

N°2023/98 : CULTURE : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION CCBTA 2023

Dans le cadre de la promotion des actions culturelles locales ayant une résonnance extra-communale la communauté de commune Beaucaire Terre d'Agence a alloué à la commune de Vallabrègues, au titre de l'année 2023, la sommes de 5000,00 euros

Il est proposé au conseil municipal de procéder à sa répartition ainsi qu'à son attribution pour l'année 2023 de la façon suivante :

- 2500,00 euros (Deux Mille Cinq Cent Euros) pour l'association Club Taurin Lou Mamaï au titre de l'année 2023.

- 2500,00 euros (Deux Mille Cinq Cent Euros) pour l'association de la Vannerie et de l'artisanat d'art au titre l'année 2023.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'attribution de la subvention CCBTA 2023

N°2023/99 : FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Certains titres n'ont pas pu être recouvrés par le comptable public. Dans ce cadre une demande d'admission en non-valeur nous a été adressée en date du 1^{er} septembre 2023 par Monsieur le Trésorier.

L'état transmis laisse apparaitre au compte 6541 la sommes de 0,20 euros au titre de l'exercice 2013.

L'état transmis laisse apparaitre au compte 6541 la sommes de 0,01 euros au titre de l'exercice 2015.

Il revient au conseil municipal de statuer sur l'admission en non-valeur de ces titres.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'admission en non valeurs des titres visées dans la présente délibération.

N°2023/100 : PERSONNEL : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PARTENARIAT CNRACL ET INVALIDITE

La Collectivité confie au CDG 30 depuis de nombreuses années le traitement et le contrôle des dossiers de retraite CNRACL des agents concernés et sollicite le service du CDG 30 pour des conseils en matière de retraite, d'invalidité, de validation de service, régularisation de services, rétablissement des droits, estimations de pension, informations sur la réglementation, accompagnement personnalisé pour les agents...

Par délibération en date du 14 septembre 2023, le Centre de Gestion du Gard a mis en place des modalités de conventionnement avec notamment, une tarification annuelle couvrant les prestations qui n'entrent pas dans ses missions obligatoires.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la commune de Vallabrègues au service partenariat CNRACL et invalidé.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'adhésion de la commune de Vallabrègues au service Partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion du Gard.

N°2023/101 : AMI : PRESENTATION ET VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES RELATIF A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DES PARCELLES CADASTREES

Suite à la délibération en date du 26 septembre 2023 approuvant le projet d'AMI et autorisant Monsieur le Maire à procéder à la rédaction d'un cahier des charges, il est désormais proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation dudit document et de l'approuver définitivement afin de pouvoir poursuivre la procédure.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la présentation du cahier des charges relatif à la procédure d'AMI pour l'aménagement des parcelles cadastrées AA208 & AA84 ainsi que de l'ensemble des modalités comprises dans le cahier des charges.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble des modalités présentées dans la présente délibération.

N°2023/102 : FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°3

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédit au sein de la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative du budget n°23-03 suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Augmentation de crédits (+)			Augmentation de crédits (+)		
Diminution de crédits (-)			Diminution de crédits (-)		
Libellé	Imputation budgétaire	Somme	Libellé	Imputation budgétaire	Somme
Opération d'ordre de transfert entre sections	21318-041	+ 15.554,28 €	Opération d'ordre de transfert entre sections	238-041	+ 15.554,28 €
TOTAL					+ 15.554,28 €

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la décision modificative budgétaire exposée.

La séance est levée à 19h30.

Le Maire,
Jean-Marie GILLES



Le secrétaire de séance
Marie-Christine BERNARD